



Déclaration CGT / FSU au CCAS des MTES/MCT le 12 juin 2018

Monsieur le Président,
Monsieur le Directeur,
Mesdames, messieurs,
Cher-e-s camarades,

Il semblerait que la “méthode” du Président de la République appliquée par l'ensemble du gouvernement, soit de moins en moins comprise dans tous les secteurs de la population avec les mobilisations qui se multiplient depuis plusieurs semaines et celles prévues dans les semaines à venir, les derniers étant les agriculteurs qui demandent au gouvernement de respecter ses engagements de défendre les filières agricoles après les états généraux de l'alimentation. Les retraités le 14 juin, les personnels de santé dans toute la France, les salariés de Carrefour ou de Ford, ceux de l'énergie, d'Air France et bien sûr les cheminots se retrouvent tous contre le poids exorbitant de la finance qui dicte sa loi, soutenue par les aides publiques et qui conduit à des fermetures d'entreprises, à la privatisation de services publics et aux réductions d'effectifs et de moyens qui s'accroissent.

Cette absence de prise compte des demandes des organisations syndicales et des salariés, face aux salaires exorbitants des grands patrons dans le privé et face à la dégradation des services publics et ce mépris des syndicats ne peuvent conduire qu'à des radicalisations.

Est-il normal que des agents publics soient contraints de se mettre en grève de la faim après des alertes répétées sur la situation catastrophique de l'hospitalisation psychiatrique, pour qu'enfin, des discussions s'ouvrent avec le ministère de la Santé ?

Les personnels des DIR, après ceux du CEREMA, de VNF et des agences de l'eau, alertent les usagers et les parlementaires sur les conséquences financières du projet de création d'un nouvel établissement public “Routes nationales de France – RNF” début 2020, porté par le gouvernement dans le cadre du projet de loi d'orientation mobilités et qui risque de conduire rapidement à la mise en place de nouveaux péages.

Les organisations syndicales de la Fonction Publique viennent à nouveau de dénoncer auprès du Premier Ministre la multiplication des “chantiers” qui s'ouvrent en même temps, dans le cadre d'“Action Publique 2022” avec uniquement des présentations générales sur des sujets quasiment déjà arbitrés et sans tenir compte des avis unanimes des représentants des personnels contre les suppressions de CHSCT, la réduction à “peau de chagrin” du rôle des CAP et le recours accru aux contrats, notamment.

De même, les OS du CIAS(*) pointent les retards pris dans la mise en oeuvre de mesures relatives à l'action sociale interministérielle et particulièrement celles concernant l'aide à l'installation et les tickets CESU(**) garde d'enfants, pourtant approuvées par la DGAFP. Ces retards pourraient à nouveau se traduire par une non consommation de crédits et l'absence de revalorisation des prestations pour les agents de tous les ministères, ce qui est inadmissible !

La CGT, la FSU et les autres organisations syndicales ont également rappelé que l'Etat employeur doit sécuriser les prestations d'action sociale et les exonérer de toute cotisation URSSAF ou de tout prélèvement d'impôt. La CGT et la FSU réaffirment aujourd'hui que l'action sociale qu'elle soit interministérielle ou ministérielle, n'est ni un complément de rémunération, ni un avantage en nature, ni un palliatif aux insuffisances salariales.

En ce qui concerne le référencement en matière de protection sociale complémentaire, la CGT et la FSU attendent toujours l'envoi d'un projet de cahier des charges qui permette de mettre en avant l'objectif de réduire le reste à charge pour les agents concernant les cotisations, tout en bénéficiant d'une protection sociale complémentaire de qualité, dans le cadre d'une offre globale santé-prévoyance-dépendance. Qu'en est-il aujourd'hui et quel est le calendrier prévu par le MTES/MCT ? Quelles sont les garanties concernant l'outil devant permettre de vérifier l'existence des transferts de solidarité (indiciaire, intergénérationnelle et familiale) et qui conditionnerait le versement de la participation financière prévue à hauteur de 900 000 euros pour 2019 ?.

Le groupe de travail du CCAS, chargé de faire des propositions sur le toilettage des textes ministériels d'action sociale, notamment dans les régions et services fusionnés, attend aussi les premiers retours de la DRH suite aux propositions des syndicats. La CGT et FSU réaffirment qu'une action sociale de proximité est indispensable dans les services, au plus près des agents et que le nombre de membres dans les CLAS doit augmenter pour tenir compte proportionnellement de l'augmentation des effectifs dans les services regroupés. Elles rappellent également que chaque service disposant d'un comité technique doit aussi avoir un CLAS et que les CLAS inter services doivent rester l'exception.

Nous savons que les discussions ont déjà commencé concernant la préparation du budget 2019 et nous voulons rappeler notre revendication d'une augmentation de la part du budget d'action sociale dans le budget total du ministère pour l'amener à 3% de la masse salariale afin de répondre aux besoins des agents en terme de dépenses et d'offres de restauration, de logement, de petite enfance et de suivi des retraités notamment.

La CGT et la FSU demandent à nouveau que le montant des crédits d'initiative locale soit porté à 1 million d'euros et ne soit pas détourné par le financement d'actions ne relevant pas de son champ mais de la responsabilité des chefs de services et de leur prise en charge sur les crédits formation ou de fonctionnement des services.

Enfin, nous tenons à dénoncer les mauvaises conditions de travail qui perdurent en administration centrale et notamment au sein de la DRH plus d'1 mois après l'inondation survenue à l'Arche, en terme de climatisation et de perturbations persistantes sur le réseau téléphonique et informatique et leurs conséquences pour les agents de la DRH et pour l'ensemble des agents du ministère qui subissent des retards dans les actes de gestion les concernant.

Je vous remercie

Les représentant-e-s CGT et FSU au CCAS des MTES/MCT.

- * : *Comité interministériel d'action sociale*
- ** : *Chèque emploi service universel*